



arrêté n°1-PÔLE FAMILLES

Dominique SANTINI-DIRECTEUR DAGF

Patricia MOUTTET-DIRECTEUR PÔLE FAMILLES

Affaire suivie par Rita ANGOULVANT



ARRETE MODIFICATIF-SITE LE PETIT PRINCE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU, l'avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) en date du 6 août 2021 en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil de l'équipement dénommé « Le Petit Prince », à hauteur de 24 places d'accueil pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans ;

VU, l'arrêté modificatif pris par la Ville de Toulon en date du 22 octobre 2021, consécutif à l'avis PMI précédemment cité, fixant la capacité de l'équipement « Le Petit Prince » à 24 places d'accueil ;

VU, la répartition de la capacité d'accueil de ce site :

→ 16 places d'accueil familial (soit 8 Assistantes Maternelles accueillant chacune 2 enfants) pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans ;

Et,

→ 8 places d'accueil collectif les après-midis, pour des enfants âgés de 18 mois à 6 ans ;

EU EGARD, aux départs de 2 Assistantes Maternelles réduisant ainsi l'offre d'accueil des enfants en accueil familial à 12 places ;

VU, par ailleurs, la baisse d'activité enregistrée sur les temps d'accueil collectif les après-midis ;

VU, les échanges écrits Ville de Toulon (Direction Petite Enfance) / PMI présentant la nécessité de réduire la capacité d'accueil de ce site pour être en conformité avec la PMI et la CAF DU VAR (courriers des 29-04-2022 ; 30-06-2022 ; 21-09-2022 ; 05-01-2023) ;

VU, l'arrêt de l'accueil collectif au 1^{er} septembre 2022 ;

IL EST DONC ARRÊTÉ :

ARRETE

ARTICLE 1 : L'équipement de Petite Enfance « Le Petit Prince », situé au 24 boulevard Ingénieur Bonnier retrouve sa typologie initiale de crèche familiale dans la mesure où ce service d'accueil propose exclusivement de l'accueil familial. De même, les taux d'efforts appliqués aux ressources des familles correspondent à l'accueil familial.

ARTICLE 2 : La capacité d'accueil de la crèche familiale « Le Petit Prince » est donc fixée à 12 places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans ;

ARTICLE 3 : La direction de cet équipement de Petite Enfance reste confiée à Madame Sylvie CARON, Educatrice de Jeunes Enfants ;

ARTICLE 4 : La crèche familiale « Le Petit Prince » est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 ;

ARTICLE 5 : La présente organisation est effective au 1^{er} septembre 2022.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 1 mars 2023

Josée MASSI
1^{er} ADJOINT AU MAIRE
Délégué à la Petite Enfance

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Josée Massi

PUBLIE LE 01.03.2023

Acte à classer

Imc1192546

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-03-01T09-20-05.00 (MI243474376)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230301-Imc1192546-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ARRETE MODIFICATIF-SITE LE PETIT PRINCE

Date de décision : 01/03/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires

Acte : [99_AR-083-218301372-20230301-
Imc1192546-AR-1-1_1.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/03/23 à 09:20

Par [MANA ID Sophie](#)

Transmis

Date 01/03/23 à 09:20

Par [MANA ID Sophie](#)

Accusé de réception

Date 01/03/23 à 09:29